

Conseil Municipal du 31 janvier 2019 – 20 h 30
COMPTE RENDU N°41

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - : R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés :

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 20 décembre 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 20 décembre 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

03 – Plan Local d'urbanisme – PADD

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, repris par le cabinet PLANED dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame SILHOL rappelle au Conseil que l'Etat a demandé le retrait de l'approbation du PLU et la reprise de la procédure afin de se mettre en conformité avec les différentes demandes des Personnes Publiques Associées.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

04 – Location halle aux sports

Monsieur ZARAGOZA informe le Conseil Municipal de demandes de location pour la halle des sports. Il convient de mener une réflexion sur les tarifs à appliquer et de créer un groupe de travail pour élaborer un règlement d'utilisation de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **De réserver la halle aux sports à un usage sportif**
- **De n'autoriser que sur dérogation votée par le Conseil Municipal une occupation différente avec une demande à minima deux mois à l'avance**
- **De constituer un groupe de travail pour élaborer un règlement : D Zaragoza, J. Azam, S. Silhol, J. Delavallee, E. Bonafe**

05 – Division terrain chemin du Peyral

Monsieur SEIGNOUREL présente au Conseil Municipal une demande d'achat concernant une parcelle d'environ 700 m² située chemin du Peyral, pour un montant de 72 000 € + 12 000 € de frais de viabilisation + 6 300 € de taxe PVR soit un total de 90 300 €.

Le terrain sera issu de la parcelle mère A 851 (parcelle de la salle des fêtes)

Le terrain sera livré borné viabilisé et aplani avec enlèvement de la terre pour être au niveau du mur voisin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de diviser la parcelle A851 et d'autoriser la vente de 700 m² environ.

06 – Rapport groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du groupe scolaire 2017-2018 reprenant l'analyse financière de l'école, de la cantine, de la garderie et des activités périscolaires.

Dépenses Groupe scolaire : 186 292.96 €

Recettes Groupe scolaire : 34 904.00 €

Détaillé ainsi :

Dépenses Ecole 93 657.87 €

Recettes Ecole 0.00 €

Dépenses Cantine	34 327.21 €
Recette Cantine	20 400.00 €
Dépenses Garderie	18 793.99 €
Recettes Garderie	5 774.00 €
Dépenses Péricolaires	39 292.96 €
Recettes Péricolaires	8 730.00 €

Le Conseil municipal prend acte du rapport et se félicite de la qualité de ce document.

07 – Rétrocession voirie lotissement Victorin Bernard

Madame SILHOL présente au Conseil la demande de TFImmobilier concernant la rétrocession de la voirie (chemin de la Madgelaine) du lotissement Victorin Bernard.

Elle informe le Conseil que le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) a été déposé en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la rétrocession de la voirie du lotissement Victorin Bernard.

08 – AMF – Résolution 101^{ème} congrès

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue une feuille de route pour 2019. Il comprend sept revendications qui « traduisent les inquiétudes et les attentes très fortes des maires ».

- L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution qui doit passer notamment par une garantie constitutionnelle d'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF.

09- Questions diverses

- Eclairage public :

Monsieur Luc SEIGNOUREL présente un projet de modernisation de l'éclairage public :

- Chemin du Peyral
- Route de Cabrières
- Lotissement la Croix Blanche
- Chemin de Pioch Caulet
- Rue de l'Egalité
- Parking halle aux sports

Les luminaires existants seront remplacés par des lampadaires à LED.

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses totales 33 256.03 €

Subvention Hérault Energies 22 206.11 €

Le Conseil Municipal approuve le projet de modernisation de l'éclairage public à l'unanimité et sollicite Hérault Energies pour une subvention aussi élevée que possible.

- Poste adjoint d'animation

Le Conseil Municipal à la majorité décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (80 %)

10 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

28/12/2018 vente par Mme Magali BONNIOL d'une maison d'habitation située avenue Jules Ferry à M Bruno CASTES

07/01/2019 vente par Mme Michèle GIL de vignes situées lieu-dit La Boussière à M Alain VERGNES

07/01/2019 vente par Mme Marie Hélène CHABOT et M Robert CHABOT d'une maison d'habitation située 1 rue Paul Valéry à M Cédric CALAS

b) Autres Décisions

2018/20 portant signature d'un marché concernant le plan local d'urbanisme avec le cabinet PLANED pour un montant de 18 975 €

2019/01 portant renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de la caisse d'épargne

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC